

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

PACE - Parti des Citoyens Européens,

Pour l'armée européenne,

Pour l'Europe sociale,

Pour la planète !

**PACE - PARTI DES CITOYENS EUROPÉENS,
POUR L'ARMÉE EUROPÉENNE,
POUR L'EUROPE SOCIALE,
POUR LA PLANÈTE !**

1 – POUR L'ARMÉE EUROPÉENNE

Une armée européenne d'ici à 2030 pour protéger les Européen(ne)s des menaces extérieures

Une industrie européenne de défense pour garantir notre souveraineté militaire

*Une Europe capable d'aider l'Ukraine à défendre son indépendance et les autres pays européens à assurer
la leur*

2 – POUR L'EUROPE SOCIALE

Une Europe sociale qui protège les citoyens

Une Europe de la santé qui émerge

Une Europe des citoyens et de la culture

Une Europe à la croissance équilibrée

3 – POUR LA PLANÈTE

Une Europe qui combat le réchauffement climatique et s'engage pour la biodiversité

L'Europe de la diplomatie pacifique

4 – VERS LA RÉPUBLIQUE EUROPÉENNE

Une Europe du droit et des libertés qui assure la sécurité des Européen(ne)s

Une Europe qui intègre les nouveaux arrivants

Une Europe plus démocratique

1 – POUR L'ARMÉE EUROPÉENNE

UNE ARMÉE EUROPÉENNE D'ICI À 2030 POUR PROTÉGER LES EUROPÉEN(NE)S DES MENACES EXTÉRIURES

1 Adopter un calendrier de rapprochement de nos armées d'ici à 2030

2 Mutualiser les moyens de formation

Multiplier les formations communes, pour les officiers comme pour les sous-officiers, en donnant une place importante à la connaissance des langues. Pour commencer, les écoles d'officiers mettront en place un module de formation commun de six mois. Cette formation initiale commune sera un facteur de cohésion entre les armées nationales européennes et renforcera leur efficacité lors de déploiements communs.

3 Créer des unités fédérales composées de citoyens européens de divers pays

Les *Brigades fédérales* seront des unités de combat ou de soutien composées de soldats européens maîtrisant une même langue (ex : brigade francophone, brigade germanophone, brigade hispanophone etc...).

Elles permettront de former, d'entraîner et, le cas échéant, d'engager dans des opérations de défense du territoire de l'Union européenne, au coude à coude, des citoyens européens de plusieurs États membres de l'Union. Dans un premier temps, ces brigades seront placées sous l'autorité d'un état-major national, avant d'être, ultérieurement, placées sous état-major fédéral.

4 Créer une préparation militaire européenne destinée à former une armée de réserve

Sa première mission sera d'assurer la sécurité des ressortissants européens dans des pays en conflit ou ayant subi une catastrophe naturelle, des ambassades européennes, des institutions européennes etc... Cette armée de réserve sera également mobilisée en cas de besoin pour faire face à des menaces non militaires comme la piraterie internationale ou en soutien des forces nationales en cas de catastrophes naturelles ou technologiques.

5 Créer un service militaire européen

Ce temps de service volontaire sera rémunéré et donnera des points pour accéder à la fonction publique européenne ou aux fonctions publiques nationales.

6 Nommer un Commissaire européen à la défense et créer un état-major fédéral

Un Commissaire européen à la défense sera nommé dès la mise en place de la prochaine Commission européenne, dans le cadre de l'Union européenne.

Un état-major fédéral sera créé dans le cadre de la *République européenne*, Etat fédéral que nous proposons de fonder (voir point 103). Sous l'autorité du Premier ministre de la République européenne, cet état-major gèrera dans un premier temps des opérations défensives, de maintien de la paix, sans capacité offensive. Il gèrera en outre les interventions militaires prises en application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

7 Créer une véritable cyberdéfense européenne

En mettant en commun tous les moyens à disposition de la cyberdéfense, la cyber-armée deviendra le premier corps d'armée fédéral.

8 Créer une véritable défense spatiale européenne

En mettant en commun tous les moyens à disposition de la défense spatiale, ce corps d'armée deviendra le deuxième corps d'armée fédéral.

9 Créer au sein de l'Union européenne un fonds commun d'intervention militaire

Ce fonds d'intervention sera mis à disposition de l'état-major fédéral et des Etats, soit dans le cadre de la défense du territoire européen, soit de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

10 Ouvrir le débat sur la dissuasion nucléaire européenne

Face aux menaces nucléaires récurrentes du président de la Fédération de Russie, la question de la dissuasion nucléaire se pose. Or, au sein de l'Union européenne, seule la France est dotée de l'arme nucléaire. Il convient donc d'envisager une européanisation de la dissuasion nucléaire française, c'est-à-dire un financement commun de cet outil et une évolution de la doctrine nucléaire française afin de protéger les intérêts vitaux de l'Union européenne.

UNE INDUSTRIE EUROPÉENNE DE DÉFENSE POUR GARANTIR NOTRE SOUVERAINETÉ MILITAIRE

11 Accélérer le développement de l'industrie européenne de la défense

Avancer vers la mutualisation de l'innovation, de la R&D et de la production pour développer une industrie plus compétitive.

12 Augmenter massivement la capacité industrielle de défense

Après deux ans de guerre à nos portes et face à la multiplication des menaces en Europe et dans le monde, l'Union européenne doit augmenter au plus vite sa capacité industrielle pour respecter ses engagements de livraisons à l'Ukraine, reconstituer ses stocks et être en capacité de répondre aux menaces actuelles et futures.

13 Acheter européen

L'armée européenne se fournira en armes et en équipements au sein de l'Union européenne, ce qui permettra de renforcer l'industrie de défense.

14 Mutualiser les gros équipements de défense

Les gros équipements de défense coûtent trop cher pour un seul Etat-membre. Il faut mutualiser l'achat de ces équipements en distinguant la possession (commune) de l'usage (mise à disposition de l'armée européenne ou de telle ou telle armée nationale pour la réalisation d'une mission d'intérêt collectif). Sont concernés les porte-avions, les avions radars, les satellites militaires, les sous-marins...

15 Européaniser l'objectif de l'OTAN d'atteindre le seuil des 2% du PIB en dépenses militaires

L'objectif de l'OTAN d'atteindre 2% du PIB en dépenses militaires doit être réalisé à l'échelle fédérale et non plus par chaque Etat pris individuellement. Le rappel par Donald TRUMP de nos engagements à dépenser 2% est compréhensible mais les Etats-Unis ne doivent pas avoir leur mot à dire sur l'organisation intérieure de l'Union européenne et donc sur la répartition des charges entre Etats membres.

16 Se désengager de tous les marchés d'exportation controversés

En établissant une stratégie industrielle fédérale de défense, il deviendra possible de se désengager de tous les marchés d'exportation controversés (ex : vers des pays manifestement non démocratiques). En effet, plus nos industriels de l'armement vendront à l'armée européenne, moins ils auront besoin de trouver des marchés controversés à l'export. Ainsi pourrons-nous retrouver une crédibilité morale et du poids dans les négociations internationales sur la sécurité et les droits humains.

**UNE EUROPE CAPABLE D'AIDER L'UKRAINE À DÉFENDRE SON
INDÉPENDANCE ET LES AUTRES PAYS EUROPÉENS À ASSURER LA
LEUR**

17 Respecter nos engagements en matière de livraisons d'armes à l'Ukraine

L'Union européenne doit aider ses États membres à garantir la livraison effective et dans les temps des armes promises à l'Ukraine.

18 Accélérer les livraisons

L'Union européenne doit être mise en capacité d'acheter des armes auprès d'États européens ou tiers afin d'accélérer les livraisons d'armes à l'Ukraine.

19 Autoriser l'endettement commun de l'Union européenne afin de soutenir pleinement l'Ukraine même en cas de désengagement des États-Unis après l'élection présidentielle américaine

La défense de l'Ukraine est en enjeu vital pour l'Union européenne et la paix en Europe. Cela justifie l'émission d'une dette commune afin de soutenir l'Ukraine aux niveaux militaire, humanitaire et économique, même en cas de désengagement de la part des États-Unis.

2 – POUR L'EUROPE SOCIALE

UNE EUROPE SOCIALE QUI PROTÈGE LES CITOYENS

20 Créer un système fédéral d'assurance maladie, d'assurance chômage et d'assurance retraite

Il s'agira de caisses européennes d'assurance maladie, chômage et retraite parallèles aux caisses nationales, facultatives car mises à disposition de ceux qui souhaitent adhérer au système européen à la place de leur système national. L'adhésion ne sera obligatoire que pour les fonctionnaires européens. Ces caisses seront financées par les cotisations de chaque citoyen inscrit et garanties par le budget fédéral.

21 Créer une retraite européenne à points

L'affiliation à la caisse fédérale d'assurance retraite permettra à chaque citoyen qui le souhaite de bénéficier de la retraite européenne. Chacun pourra choisir un temps de travail dégressif lui permettant d'organiser progressivement son passage de la vie active à la retraite dans les meilleures conditions, en prenant en compte son propre état de santé, sa situation familiale... Ce système ne reposera pas sur l'âge, mais sur une durée de cotisation minimum assortie d'une majoration progressive pour ceux qui iront au-delà de la durée de cotisation.

Une pension socle sera garantie à chacun, afin que personne ne finisse ses jours dans la pauvreté.

22 L'héritage pour tous

Au sein de chaque pays de l'Union européenne, les recettes des droits de succession et de donation, au lieu de tomber dans le budget général de l'Etat, seront réparties de façon égale entre tous les citoyens. La part des mineurs sera bloquée sur un compte jusqu'à leur majorité. Cette initiative permettra à chacun de bénéficier d'un héritage alors qu'aujourd'hui, 55% des Français, 68% des Italiens et 73% des Allemands n'héritent de rien. Cette réforme doit s'accompagner de la suppression des exemptions fiscales successorales qui existent actuellement pour permettre aux plus fortunés d'échapper à cet impôt, ainsi que d'une meilleure progressivité de l'impôt sur les successions des 1% des personnes les plus fortunées. L'héritage pour tous empêchera l'Union européenne et ses Etats de glisser encore plus qu'aujourd'hui vers une société d'héritiers et remettra en marche l'ascenseur social.

23 Créer un modèle de contrat de travail européen fondé sur la semaine de 4 jours

Il s'agira d'un modèle facultatif, de 30h par semaine, mis au point en concertation avec les entreprises, les associations d'employeurs, les syndicats et des représentants de la société civile au niveau européen.

24 Expérimenter un droit du travail unique pour les chauffeurs-routiers

Ce droit du travail unique sera expérimenté pour les chauffeurs-routiers de toute l'Union européenne. Cette profession, par nature européenne, doit voir ses conditions de travail, de rémunération minimum, de charges, de temps de travail et de temps de repos uniformisées afin de garantir une concurrence saine et équitable entre les entreprises de toute l'Union.

25 Créer une Autorité européenne du Travail avec de larges compétences

Elle pourra mener des enquêtes administratives indépendantes et dénoncer au juge les violations des règles de protection des travailleurs.

UNE EUROPE DE LA SANTÉ QUI ÉMERGE

26 Mettre en place un plan de lutte contre l'obésité par augmentation de la fiscalité sur les aliments et boissons sucrés afin de financer le remboursement partiel ou total des licences sportives pour les moins de 25 ans

Les recettes de ce premier impôt fédéral permettront de favoriser l'accès au sport pour le plus grand nombre.

27 Interdire l'accès au marché européen à toutes les importations agricoles contenant des pesticides dont l'utilisation est interdite au sein de l'Union européenne en raison de leur dangerosité pour la santé

28 Appeler les États-membres à légaliser la vente de cannabis, sous le strict contrôle des autorités publiques, et à en réinvestir les recettes dans leurs systèmes de santé

Le marché noir représenterait 9 milliards € annuels. Ce sont autant de recettes perdues pour alimenter les systèmes de santé nationaux et faire de la prévention. En outre, cette mesure mettrait fin au petit trafic de drogue.

UNE EUROPE DES CITOYENS ET DE LA CULTURE

29 Remplacer nos DNI (Document Nationaux d'Identité) par un DEI (Document Européen d'Identité).

Au-delà du symbole fort, cette mesure, en créant un numéro reconnu dans toutes les administrations des Etats membres de l'Union européenne, permettra de faciliter les démarches administratives des Européens qui exercent leur mobilité, réduisant les coûts pour les citoyens et les Etats.

Comme c'est le cas des pièces de monnaie en euros, ce document d'identité pourrait avoir un recto européen et un verso national.

30 Apposer le drapeau de l'Union européenne à côté du drapeau national - ou dans un angle de celui-ci - aux Jeux Olympiques et Paralympiques

31 Proclamer de nouveaux droits : droit à la protection de la santé, droit à une éducation et une formation de qualité pour tous, droit à la mobilité, droit à consommer en confiance, droit à l'énergie

32 Affirmer les devoirs du citoyen européen

Devoir de respecter et faire vivre les valeurs européennes, devoir de solidarité entre Européens.

33 Créer une Agence Européenne d'Information sur la Consommation

En application du droit à consommer en confiance, cette agence aura pour rôle de mettre à disposition des consommateurs un étiquetage pertinent, détaillé, et de lutter contre la fraude à l'étiquetage.

34 Inclure une matière d'histoire et de citoyenneté européennes à l'école

Le programme de cette matière sera de la compétence de l'Union européenne et sera élaboré par des historiens et des juristes reconnus.

35 Inciter les élèves, les étudiants et les étudiants Erasmus à l'apprentissage des langues afin de favoriser la compréhension entre citoyen(ne)s européen(ne)s.

Incitation à l'enseignement de langues européennes diverses dans le primaire et le secondaire, par la création d'un label « Ecole européenne » et l'attribution de financements à tous les établissements qui

mettent en place un enseignement EMILE dans deux langues patrimoniales¹ européennes et qui offriront en plus la possibilité d'apprendre une ou plusieurs autres langues.

Incitation à l'apprentissage des langues européennes dans les universités par la création d'un label « Diplôme européen » pour les étudiants qui auront suivi leur parcours en enseignement EMILE dans deux langues patrimoniales européennes et auront étudié une troisième langue européenne.

L'enseignement EMILE, largement pratiqué au Luxembourg ou en Espagne, consiste à enseigner certaines matières directement dans la langue d'apprentissage.

Incitation à l'apprentissage de la langue du pays d'accueil des étudiants Erasmus : un supplément de bourse sera conditionné à l'obtention d'un diplôme de langue de niveau B1. Il pourra s'agir de n'importe quelle langue européenne, au choix de l'étudiant parmi les langues du territoire concerné. La bourse sera majorée si le diplôme obtenu est de niveau B2, et lorsqu'il s'agit d'une langue patrimoniale hors-langues de travail, afin d'encourager l'apprentissage de toutes les langues par nos citoyen(ne)s.

36 Adopter l'italien comme *lingua franca* culturelle pour l'Europe

Les institutions européennes et les administrations culturelles utiliseront l'italien dans leurs communications officielles.

37 Protéger la diversité des langues patrimoniales européennes

Les citoyens européens sont unis dans la diversité, et non pas dans l'uniformité linguistique. La diversité des langues patrimoniales de l'Union européenne, qui sont ses langues endogènes, sera protégée. Parmi les langues patrimoniales, celles qui ont le statut de langue de travail² n'ont pas besoin d'une protection spécifique car elles jouissent déjà du prestige et d'une attractivité suffisantes, grâce à ce statut. Les autres langues patrimoniales seront protégées :

37.1 Des quotas de diffusion à la radio seront réservés aux artistes qui chantent dans ces langues protégées.

37.2 Le programme MEDIA de l'Union européenne sera renforcé afin de soutenir à la fois la production, la circulation et la diffusion des œuvres cinématographiques européennes. L'aide du programme MEDIA pour les œuvres produites dans une langue protégée sera majorée.

37.3 La TVA pour toute production littéraire ou journalistique dans une langue protégée ou traduite d'une langue protégée sera réduite afin de renforcer leur compétitivité.

Les langues de travail étant l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le français, l'italien et le polonais (voir proposition n°108), elles ne bénéficieront pas des mesures proposées ci-dessus. Les langues patrimoniales protégées seront les langues suivantes : albanais, alsacien, langues amérindiennes de Guyane, arabe maronite chypriote, aragonais, aranais, arménien, aroumain, asturien, bas allemand, basque, bavarois, biélorusse, bosnien, brabançon, breton, bulgare, cachoube, calabrais, carélien, catalan et valencien, champenois, corse, créole guadeloupéen, créole martiniquais, créole guyanais, créole réunionnais, croate, danois, émilien-romagnol, estonien, estrémègne, féroïen, finnois, flamand occidental, flamand oriental, langues franciques, franc-comtois, franco-provençal, frioulan, langues frisonnes, gagaouze, galicien, gallo, grec, groenlandais, hongrois, irlandais, istriote, langues kanak, karaïm, ladin, latin, letton, ligurie, limbourgeois, lituanien, lombard, luxembourgeois, macédonien, mahorais, maltais, mirandais, monténégrin, napolitain, néerlandais, normand, occitan, picard, piémontais, poitevin-saintongeais, portugais, romani, roumain, russe, ruthène, langues sames, sarde, serbe, sicilien, silésien, slovaque, slovène, sorabe, suédois, tahitien, tatar, tchèque, turc, ukrainien, vénitien, vïro, wallon, wilamowicien, yiddish. Cette liste peut être complétée.

38 Créer un Erasmus Sports

Ce nouveau volet du programme européen permettra d'étendre ses effets à des jeunes hors du cadre universitaire. Des partenariats entre clubs de sport de divers pays pourront se former et de jeunes sportifs – y compris ceux de milieux défavorisés – pourront être accueillis par les clubs partenaires, et développer

¹ Pour une définition des langues patrimoniales, voir point 37.

² Les langues de travail actuelles de l'Union européenne sont l'allemand, l'anglais et le français ; la proposition 108 de notre programme, sur le multilinguisme dans les institutions, propose des langues de travail par domaine : l'allemand (affaires économiques, monétaires et sociales), l'anglais (affaires économiques, monétaires et sociales), l'espagnol (diplomatie), le français (diplomatie, défense et justice), l'italien (affaires culturelles) et le polonais (défense).

ainsi leurs compétences linguistiques dès le plus jeune âge dans un environnement dans lequel ils se sentent à l'aise : celui de leur sport.

39 Inciter les jeunes à accomplir un service civil européen

Ce service correspondra à 6 à 12 mois de travail social ou environnemental, partiellement rémunéré, dans un Etat membre autre que celui dont est originaire le/la jeune citoyen(ne).

Les jeunes qui le souhaitent pourront aussi effectuer un service militaire dans un Etat membre où existe encore une armée de conscription (voir aussi point 5 sur le service militaire européen).

40 Créer un PassCulture pour tous les jeunes de 16 à 25 ans (accès gratuit à un certain nombre de musées, théâtres, opéras, concerts, monuments historiques...) de toute l'Union européenne

41 Mettre en place un grand programme européen d'accessibilité à la culture pour les personnes à mobilité réduite, les personnes malvoyantes ou dont le handicap nécessite des aménagements particuliers

42 Mettre en place une licence globale pour l'accès à la culture sur Internet

Les trois options de licence globale (universelle, optionnelle, par palier) peuvent être envisagées.

43 Protéger les trésors vivants

Un label et une mise en réseau aideront à protéger ces trésors vivants, savoir-faire ancestraux (en lien avec l'artisanat d'art)

44 Rapprocher les instituts culturels européens (ex: Institut Goethe, Alliance française, Institut Cervantes, institut italien de la culture...) dans les Etats tiers au sein de Maisons des cultures européennes

45 Mobiliser les Européen(ne)s sur un grand projet consensuel qui nous unirait tous : le nettoyage des océans, qui sera qualifié de grande cause européenne

46 Faire du 9 mai un jour férié commun à tous les Européen(ne)s

Il n'existe pas un jour férié commun à tous les Européen(ne)s pour célébrer leur appartenance à l'Union européenne. Le 9 mai, date de la déclaration Schuman qui posa en 1950 la première pierre du projet européen, doit devenir cette journée de fête commune.

UNE EUROPE À LA CROISSANCE ÉQUILIBRÉE

47 Mettre en place un fonds européen pour la natalité

Une croissance équilibrée doit être basée sur un équilibre entre les générations. Le taux de natalité insuffisant dans plusieurs États membres constitue une bombe à retardement pour les jeunes générations. Le fonds pour la natalité, financé par l'Europe, éventuellement au travers d'un emprunt commun, appuiera les politiques nationales ou régionales de soutien à la natalité telles que la création de crèches.

48 Soutenir les entreprises en investissant 3% du PIB dans la recherche et l'innovation (R&D³)

Afin d'atteindre l'objectif de 3% du PIB dans la R&D pour chacun des États membres, l'Union européenne abondera, à hauteur de 30 à 50%, les dépenses de R&D consenties par les États membres.

49 Achever l'Union des marchés de capitaux

³ R&D = Recherche et Développement

Ce marché unique des capitaux vise à faciliter l'investissement privé, notamment au bénéfice des petites et moyennes entreprises innovantes, en faisant circuler les investissements et l'épargne plus facilement entre les États membres et en améliorant la protection des investisseurs.

50 Réconcilier patronat et salariat en mettant en place un intéressement obligatoire des salariés dans toutes les entreprises, quelle que soit leur taille

Plus les bénéfices de l'entreprise seront élevés, plus les actionnaires, les patrons mais aussi les salariés recueilleront les fruits de leur travail.

51 Créer un fonds souverain européen d'investissement et de relocalisation

Ce fonds souverain européen, financé par l'Union européenne, les États membres et leurs collectivités territoriales, aura pour mission de prendre des parts significatives dans des entreprises stratégiques pour l'économie européenne, qu'il s'agisse de start-ups ou d'entreprises matures, afin de les ancrer dans les territoires et d'éviter leur délocalisation. L'objectif de cette politique est d'éviter la captation de richesses économiques stratégiques, qu'elles soient confirmées ou potentielles, par des intérêts étrangers, suivie de leur délocalisation.

De même, ce fonds souverain œuvrera à la relocalisation en Europe d'activités aujourd'hui délocalisées dans des pays tiers.

52 Renforcer les exceptions à l'interdiction des « aides d'État »

Les « aides d'État » sont les aides consenties à des entreprises par un État membre de l'Union européenne ou une collectivité territoriale. Elles sont très contrôlées afin d'éviter des subventions excessives qui privilégieraient certaines entreprises au détriment d'autres. Dans le but de faciliter le soutien et le développement de l'économie locale, il convient de regarder de près comment cette règle d'interdiction des aides d'État pourrait être assouplie.

53 Garantir l'accès de tous les citoyens aux « biens communs »

Un bien commun est un bien qui n'est pas susceptible d'être privatisé, qui doit être garanti à chacun quelle que soit sa fortune, et dont la disparition ou la suppression serait nuisible à l'humanité, à la collectivité. Concrètement il s'agit, notamment, de l'air, l'eau (jusqu'à une certaine quantité), l'énergie (jusqu'à un certain niveau), l'éducation et la santé, les routes, la neutralité du réseau⁴.

54 Créer un label « Patrimoine culturel européen » afin de soutenir l'économie de proximité

Un label « Patrimoine culturel européen » sera créé pour valoriser l'artisanat d'art et les produits agricoles de grande qualité.

Une aide financière à la formation et à l'installation lorsque le métier est rare ou en danger de disparition sera accordée.

55 Soutenir les associations et l'emploi associatif en créant le statut d'association européenne (SAE)

Soutenir l'emploi dans le secteur associatif en allégeant fortement les charges des associations SAE qui ne sont pas positionnées sur un marché solvable, qui ne sont pas sur un secteur marchand.

56 Soutenir le développement du réseau ferroviaire paneuropéen (ex : Via Atlantica)

Ce projet doit permettre de relier par rail tous les États européens, permettant à chacun de circuler rapidement partout en Europe tout en limitant l'impact des déplacements sur l'environnement.

57 Adopter de nouveaux indicateurs plus pertinents pour mesurer les performances de l'économie : les indicateurs de *Bien-être social et environnemental* (BESE)

Ces nouveaux indicateurs s'ajouteront aux indicateurs classiques (croissance du PIB, déficit, dette, R&D). Ces indicateurs de BESE sont : le coefficient de GINI qui mesure les écarts de richesse, le taux de consommation d'antidépresseurs et le taux de suicide, le taux de *burnout*, le taux de recyclage des

⁴ La neutralité du Net ou la neutralité du réseau est un principe devant garantir l'égalité de traitement de tous les flux de données sur Internet. Ce principe exclut par exemple toute discrimination positive ou négative à l'égard de la source, de la destination ou du contenu de l'information transmise sur le réseau. Source : Wikipedia

déchets, la qualité de l'air, la qualité de l'eau, les écarts de salaires hommes/femmes, le coût de l'accès à l'université, le taux de réussite dans les cycles scolaires et universitaires, le rapport entre longévité et consommation de médicaments, le taux de mal-logés, le taux d'alimentation bio, le pourcentage de personnes se déclarant heureuses, l'indice de développement humain (IDH).

Les performances économiques seront donc mesurées grâce à ces nouveaux indicateurs, et non plus seulement par le taux de croissance du PIB.

58 Mettre en place un étiquetage rigoureux sur tous les produits consommés

L'Agence européenne d'information sur la consommation pilotera la mise en place de cet étiquetage. Sur l'emballage du produit, les informations clés apparaîtront, dans des caractères proportionnels à la taille de l'emballage afin d'en faciliter la lecture. En outre, un système de QR code permettra d'obtenir une série d'informations sur l'origine, les données environnementales et nutritionnelles, la main d'œuvre utilisée, l'origine des composants, la présence de matières animales, les alertes allergies, les conditions de production, l'empreinte carbone et la distance parcourue par le produit. Ces informations seront données *a minima* dans trois langues européennes.

L'agence européenne de la consommation, les agences nationales de protection des consommateurs et les associations de défense des consommateurs agréées seront habilitées à poursuivre les producteurs et les distributeurs pour tout étiquetage frauduleux.

3 – POUR LA PLANÈTE

UNE EUROPE QUI COMBAT LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET S'ENGAGE POUR LA BIODIVERSITÉ

59 Conditionner l'accès au marché européen au respect par les entreprises des normes environnementales européennes, contribuant ainsi à l'amélioration des pratiques industrielles et agricoles dans le monde

60 Émettre une dette commune pour financer immédiatement la transition énergétique et les mesures à prendre pour sauvegarder la biodiversité

L'émission de dette en commun sera utilisée pour la mise en place d'un grand programme de transition vers les énergies durables, le « Green New Deal » ou « Nouvelle donne verte ».

61 Adopter une résolution demandant aux États membres de dénoncer tous les accords internationaux interdisant la taxation du kérosène des avions

La taxation du kérosène deviendra une ressource propre de l'Union européenne, et alimentera le budget fédéral.

62 Mettre en place un abonnement unique paneuropéen pour le rail

Sur le modèle de l'abonnement allemand, il permettra aux grands voyageurs de se déplacer facilement dans toute l'Union européenne. Deux options pourraient être proposées : l'abonnement aux trains régionaux pour les voyages lents à moindre coût, et l'abonnement incluant les lignes à grande vitesse. Les nouvelles ressources propres de l'Union européenne, comme la taxation du kérosène des avions, permettront de subventionner largement ces abonnements, rééquilibrant enfin la compétitivité du rail par rapport à l'avion.

63 Augmenter le budget de l'Agence Européenne pour l'Environnement

Cette mesure vise à lui permettre d'exercer véritablement les missions qui sont les siennes.

64 Créer une police fédérale de l'environnement, spécialisée dans la criminalité environnementale

Cette police fédérale aura pour mission première de lutter contre les crimes environnementaux au sein de l'Union européenne.

En outre, dans le cadre de la *diplomatie pacifique*, cette police apportera son soutien aux Etats tiers confrontés à des problèmes de criminalité environnementale (ex : braconnage de faune protégée).

65 Soutenir les réseaux énergétiques paneuropéens destinés à apporter l'énergie verte des lieux de production aux lieux de consommation

66 Mettre fin à la précarité énergétique par la modulation du prix de l'énergie et de l'eau en fonction du niveau de consommation

Prix réduit pour les besoins vitaux (ex : douche, chauffage de base...) ; prix normal pour la consommation de confort ; prix surtaxé pour la consommation de luxe (ex : piscine privée).

67 Ne consacrer aucun financement européen à la filière nucléaire

68 Interdire le gaspillage à l'entrée des grands événements sportifs et culturels

Chaque jour, les consommateurs sont forcés de jeter à la poubelle de très grandes quantités de nourriture et de boissons, y compris d'eau potable, à l'entrée des grands événements sportifs et culturels. Par exemple, l'eau potable est jetée parfois même en temps de canicule ou de sécheresse. Ces pratiques généralisées violent le principe le plus basique des lois anti-gaspillage, représentent une atteinte évidente

à l'environnement, sont immorales et antisociales en forçant les plus modestes d'entre nous à jeter leur sandwich, leur empêchant ainsi l'accès à ces grands événements. Elles constituent en outre un acte évident de vente forcée, pourtant interdite notamment en France.

69 Mettre en place une norme code-couleur européenne pour le tri des déchets

Les citoyens qui exercent leur mobilité aujourd'hui se retrouvent inmanquablement confrontés à la difficulté de comprendre de nouvelles règles quant au tri des déchets. Un code-couleur européen permettra à chaque citoyen de s'y retrouver tout en respectant la liberté de fonctionnement de chaque Etat ou collectivité.

70 Mettre fin à l'exportation des déchets européens vers des États-tiers

Sauf si ces déchets sont achetés par des entreprises pour redevenir matière première.

71 Équiper tous les bateaux d'un système de récupération des déchets flottants

72 Soutien à la transformation du PNUE (Programme des Nations unies pour l'Environnement) en véritable Organisation Mondiale de l'Environnement (OME).

Cette OME sera basée dans une des capitales des pays en développement les plus vertueux en matière d'environnement.

L'EUROPE DE LA DIPLOMATIE PACIFIQUE

73 Définir les grands objectifs internationaux de la République européenne (voir point 103) : la lutte contre le réchauffement climatique, l'accès des pays les moins avancés à l'eau potable, à l'électrification propre, à la souveraineté alimentaire, à la gestion et au recyclage des déchets et à l'assainissement ; la protection de la biodiversité végétale et animale (notamment la lutte contre le braconnage des espèces protégées, partout dans le monde) ; la dépollution et le nettoyage des océans.

74 Soutenir l'éducation des filles, y compris par l'enseignement à distance, dans les pays où elles sont discriminées.

75 Reconnaître l'État palestinien et soutenir la solution à deux États.

76 Sanctionner les États qui violent le droit pénal international en commettant des crimes de guerre, crimes contre l'humanité, crimes d'agression et des génocides

Le deux poids deux mesures n'est pas acceptable et ne fait que nous affaiblir sur la scène internationale. Le droit international est notre seule boussole et les Etats qui le violent doivent être sanctionnés, même lorsqu'il s'agit de nos alliés historiques.

77 Réaffirmer notre attachement à la Cour Pénale Internationale (CPI) et plus largement au droit international

Soutien à la CPI chaque fois que son procureur choisit d'ouvrir une enquête, quel que soit le pays visé par l'enquête.

78 Proposer une réforme du Conseil de sécurité de l'ONU

Abandon du droit de veto et passage à la majorité des 4/5 (la limitation de l'exercice du droit de veto à 2 fois par an peut constituer un compromis d'étape).

Augmentation sensible de la représentativité du Conseil de sécurité en accordant le statut de membre permanent à certaines associations d'Etats comme l'Union des nations sud-américaines, la Ligue arabe, l'ASEAN...).

79 Appliquer unilatéralement la proposition de réforme du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU)

Pour que la République européenne soit crédible dans sa proposition de réforme, il faut que la France renonce, de façon unilatérale, à l'exercice de son droit de veto en cas de majorité aux 4/5, et mette son siège permanent à disposition⁵ de la *République européenne*, ce qui renforcera le poids de cette dernière et la représentativité du CSNU.

80 Lutter contre l'évasion fiscale

Des sanctions économiques seront imposées aux paradis fiscaux.

Par ailleurs, l'Union proposera de frapper d'indignité nationale les individus coupables d'évasion fiscale.

81 Défendre un libre-échange sous conditions à l'échelle internationale

Le libre-échange sera préservé sous réserve du respect des normes environnementales et sociales, notamment l'interdiction du travail des enfants.

Le traité de libre-échange avec le MERCOSUR sera ratifié si et seulement si les règles environnementales qui s'imposent à nos agriculteurs et nos entreprises sont respectées par les Etats du Mercosur et si leur application peut être vérifiée.

82 Définir les frontières de l'Union européenne

Concernant les élargissements futurs : ont vocation à devenir membres de l'Union européenne, s'ils le demandent et lorsqu'ils seront prêts, l'Albanie, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Islande, le Kosovo, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro, la Norvège, le Royaume-Uni, la Serbie, la Suisse et l'Ukraine.

Soutien à l'adhésion d'Andorre à l'Union européenne permettant l'accès du catalan au statut de langue officielle de l'Union.

83 Proposer aux Etats membres la création de consulats Schengen communs dans tous les Etats tiers

84 Agir contre la mise en œuvre de la peine de mort dans le monde

Faire reconnaître, dans l'Union européenne, l'application de la peine de mort comme un *assassinat*, c'est-à-dire un *meurtre commis avec préméditation* (préméditation = *projet réfléchi d'accomplir une action*) ; visant aussi, par voie de conséquence, à refuser d'accorder un visa ou un droit de séjour dans l'UE à toute personne ayant participé à la condamnation à mort ou à l'exécution d'un prisonnier (responsables politiques, procureurs, juges, membres d'un jury populaire, bourreaux et leurs aides...). Cette mesure est respectueuse de la souveraineté des Etats tiers tout en nous permettant d'affirmer nos valeurs.

85 Préparer l'après-guerre en proposant une *Confédération européenne* pour garantir la paix

Nul ne sait combien de temps durera la guerre en Ukraine. Il faut néanmoins préparer l'après-guerre. Afin d'ancrer une nouvelle paix stable en Europe, il faudra nécessairement travailler avec une Russie post-Poutine. Nos diplomates doivent dès à présent préparer un projet de *Confédération européenne* entre l'Union européenne (à laquelle l'Ukraine appartiendra à terme), la Russie, le Belarus, la Turquie et l'Azerbaïdjan.

Cette confédération ouverte à tous les Etats du Conseil de l'Europe qui ne sont pas membres de l'Union européenne, aura son siège à KYIV, la capitale de l'Ukraine. Elle gèrera des projets communs dans les domaines de la culture, de l'éducation et de l'économie.

Une confédération étant une structure intergouvernementale, ses Etats membres resteront pleinement souverains.

⁵ La mise à disposition est réversible.

4 – VERS LA RÉPUBLIQUE EUROPÉENNE

UNE EUROPE DU DROIT ET DES LIBERTÉS QUI ASSURE LA SÉCURITÉ DES EUROPÉEN(NE)S

86 Renforcer les compétences du parquet européen

Le parquet européen a vu le jour en 2020 pour protéger les intérêts financiers de l'UE. Cette simple compétence manque d'ambition. Il faut rendre le parquet compétent en matière de terrorisme, trafic transfrontalier de personnes, d'animaux, d'armes, d'organes, de drogues, d'évasion fiscale des entreprises, de lutte contre la corruption et autres crimes transnationaux, et en lui confiant aussi la mission de contrôler la police fédérale européenne.

87 Créer une police fédérale chargée d'enquêter sur les crimes transnationaux, les réseaux transnationaux, la grande corruption...

88 Former nos agents à la lutte contre la corruption

Dans les écoles nationales qui forment les professions concernées (policiers, douaniers, fonctionnaires, responsables politiques), une formation sera dispensée afin de prévenir la corruption en expliquant ses mécanismes, les comportements à éviter et les conséquences que la corruption peut avoir pour les agents et leurs familles. L'Union européenne mettra en place le même type de formation pour ses propres agents.

89 Accorder le droit de saisine du parquet européen aux lanceurs d'alerte en matière de corruption dans les secteurs public et politique.

90 Protéger les lanceurs d'alerte

La protection doit être effective à tous les niveaux (patrimonial, emploi, sécurité, famille).

91 Se prémunir contre les conflits d'intérêt autour d'anciens hauts responsables politiques européens

Interdiction absolue pour une durée de 10 ans, pour un ancien président de la Commission, commissaire européen (au commerce, à la concurrence), chef de gouvernement ou ministre de l'économie de travailler pour une entreprise privée à un poste de responsabilité.

92 Création d'une agence européenne du renseignement pour lutter notamment contre le terrorisme

93 Transformer le mécanisme européen de protection civile en corps européen de protection civile

Le mécanisme européen de protection civile ne fait que coordonner des efforts communs. Nous avons besoin d'un véritable corps européen de protection civile avec achat en commun de matériel lourd, notamment pour lutter contre les incendies, aider les populations civiles victimes de catastrophes naturelles ou de pollution massive...

94 Mettre en place des règles européennes communes au code de la route

Code-couleurs européen commun pour les règles de stationnement en ville (stationnement libre, stationnement interdit, stationnement limité ou réservé).

Code-symboles européen commun pour les règles de circulation en ville (circulation interdite, circulation limitée...).

Ouverture de discussions avec les Etats membres en vue de l'adoption d'un code de la route européen.

95 Mettre en place un véritable corps européen de garde-côtes et gardes-frontières

Sous la direction de Frontex, ce corps sera chargé de surveiller les frontières terrestres, maritimes et aériennes de l'espace Schengen. Il sera composé de fonctionnaires européens, ou de fonctionnaires détachés par les États membres, avec des chefs européens et du matériel et des salaires financés par le budget européen.

96 Intégrer pleinement la Roumanie, la Bulgarie et la Croatie dans l'espace Schengen

Il s'agit d'une conséquence directe de la proposition précédente.

ASILE ET IMMIGRATION : UNE EUROPE QUI INTÈGRE LES NOUVEAUX ARRIVANTS

97 Faire de l'asile une compétence intégralement et exclusivement européenne

Transformation du Bureau européen d'appui en matière d'asile, basé à Malte, en véritable Agence Européenne de l'Asile.

Cette agence sera compétente pour :

- traiter les demandes d'asile et les recours ;
- gérer l'accueil apporté aux demandeurs d'asile pendant le traitement de la demande, sur le territoire européen ou dans les centres d'accueil - « hotspots » - situés hors du territoire européen ;
- une fois la demande d'asile acceptée, gérer la localisation en tenant compte des propositions formulées par les Etats et les collectivités locales ;
- gérer le mécanisme de solidarité (financements d'aide à l'intégration) envers les Etats ou collectivités qui accueilleront des réfugiés.

L'asile ne pourra être accordé qu'aux personnes persécutées qui partagent les valeurs des Européens. Cela implique que l'asile ne sera pas accordé à des personnes salafistes, ou ouvertement homophobes, antisémites, négationnistes... Voir aussi point 102.

98 Créer des « hotspots » (centres d'accueil) auprès des ambassades de l'Union

Ces hotspots, créés dans le respect des critères du Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (UNHCR), permettront aux demandeurs d'asile de déposer leur demande sans avoir à risquer leur vie pour rejoindre illégalement le territoire européen.

La protection de ces demandeurs d'asile sera assurée par les autorités européennes.

99 Ouvrir des portes d'entrée en Europe pour l'immigration légale

Mise en place du système d'immigration légale suivant : chaque Etat membre décide, en fonction de ses propres besoins économiques, du nombre de personnes qu'il peut ou souhaite accueillir métier par métier.

Il transmet sa demande à l'Union européenne qui consolide les demandes étatiques, répartit les offres entre les diverses régions du monde et arrête le nombre et le profil de travailleurs acceptés pour chacun des Etats tiers.

Le migrant en situation légale qui aura obtenu un visa de travail pour un des Etats membres disposera du droit de circuler dans l'Union mais ne pourra pas s'installer dans un autre Etat-membre que celui qui a délivré le visa, sauf autorisation expresse des deux États concernés.

100 Signer avec les États tiers des accords de participation au système d'immigration légale et de réadmission

Tout État tiers refusant la réadmission de ses migrants illégaux se verra fermer la porte de l'immigration légale.

101 Réduire le nombre de morts en Méditerranée

Par la triple mesure du renvoi systématique des immigrés arrivés illégalement en Europe, l'ouverture de portes d'entrées légales et la protection des demandeurs d'asile dans les *hotspots* installés auprès des ambassades de l'Union européenne dans les Etats-tiers, le nombre de drames en mer Méditerranée devrait décroître.

102 Faire signer à chaque nouvel arrivant un engagement de respecter les valeurs et les règles de la société européenne

Qu'il s'agisse d'un migrant en situation légale ou d'un réfugié, chaque nouvel arrivant devra s'engager formellement, par écrit dans sa langue et dans la langue du pays d'accueil, à respecter les valeurs et les règles de la société européenne. Ces valeurs et règles comprennent notamment l'égalité entre femmes et hommes, le respect de l'orientation sexuelle, notamment la possibilité d'épouser une personne du même sexe, si le pays d'accueil le permet, la liberté de la presse, l'inexistence du délit de blasphème, l'interdiction de la bigamie, le droit de changer de religion ou de ne pas en avoir etc...

UNE EUROPE PLUS DÉMOCRATIQUE

103 Fonder une République fédérale et citoyenne, la République européenne

Les États membres de la future République européenne sont les États membres de l'Union européenne qui partagent l'euro, appartiennent à l'espace Schengen et sont prêts à plus d'intégration dans les domaines social, budgétaire, fiscal, de la diplomatie et de la défense.

La République européenne sera fondée sur le respect de la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne et les valeurs de l'article 2 du traité sur l'Union européenne (TUE)⁶, auxquelles s'ajoutent la protection du bien-être animal et de la nature.

L'option privilégiée pour créer la République européenne est la modification des traités existants⁷, afin d'inscrire la *République européenne* (1^{er} cercle) dans le cadre plus large de l'Union européenne (2^{ème} cercle).

En cas de blocage de cette voie⁸, la République européenne sera fondée par un traité séparé.

Son organisation et son fonctionnement seront régis par une constitution élaborée par une assemblée constituante.

Dans un premier temps, des avancées concrètes pourront être réalisées grâce à la procédure des coopérations renforcées.⁹

104 Mettre en place une démocratie fédérale parlementaire comprenant un(e) Président(e) de la République européenne, un Parlement tricaméral¹⁰ et un gouvernement dirigé par un(e) Premier(ère) ministre,

Les institutions de la *République européenne* seront distinctes des institutions de l'Union européenne.

104.1 – Le (la) Président(e) de la République européenne

⁶ L'article 2 du TUE dispose que : « L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes ».

⁷ Traité sur l'Union européenne (TUE) et traité sur le fonctionnement de l'union européenne (TFUE).

⁸ Pour modifier les traités, il faut l'unanimité des États membres de l'Union européenne, soit 27 États membres à compter du 29 mars 2019.

⁹ Article du traité sur les coopérations renforcées : « Les États membres qui souhaitent instaurer entre eux une coopération renforcée dans le cadre des compétences non exclusives de l'Union peuvent recourir aux institutions de celle-ci et exercer ces compétences en appliquant les dispositions appropriées des traités, dans les limites et selon les modalités prévues au présent article, ainsi qu'aux articles 326 à 334 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Les coopérations renforcées visent à favoriser la réalisation des objectifs de l'Union, à préserver ses intérêts et à renforcer son processus d'intégration. Elles sont ouvertes à tout moment à tous les États membres, conformément à l'article 328 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. »

¹⁰ C'est-à-dire composé de trois chambres législatives.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

PACE - Parti des Citoyens Européens,

Pour l'armée européenne,

Pour l'Europe sociale,

Pour la planète !

La fonction de président(e) de la *République européenne*, essentiellement honorifique et protocolaire, sera exercée à tour de rôle, pour un an, par les chefs d'État des pays composant la *République européenne*. Cette fonction permettra de maintenir un lien symbolique fort entre la *République européenne* et ses États-nation(s).

Le siège de la présidence sera le siège du chef d'État qui l'assurera. Ainsi cette fonction entraînera-t-elle des dépenses très limitées.

104.2 - Le Parlement de la République européenne

Le Parlement de la *République européenne* sera constitué de trois chambres législatives :

- la **Chambre des Député(e)s**, établie à **Strasbourg**, représentera les citoyen(ne)s européen(ne)s. ;
- le **Sénat**, basé à **Rome**, représentera les États ;
- l'**Agora**, basée à **Athènes**, représentera principalement les territoires (régions, villes et territoires ruraux), les partenaires sociaux et les autres organisations non gouvernementales.

Mode de désignation des trois Chambres :

- la **Chambre des Député(e)s** sera élue pour 5 ans au suffrage universel direct, au prorata de la population de chacun des États membres, selon un mode harmonisé¹¹ ;
- le **Sénat** sera composé de représentant(e)s des États membres ; tous les États membres, quelle que soit leur population, auront le même nombre de sénateurs(rices) ;
- l'**Agora** sera composée pour moitié de représentant(e)s élu(e)s par les régions, les villes et les territoires ruraux, pour un quart de représentant(e)s élu(e)s par les partenaires sociaux et les autres organisations non gouvernementales, pour un quart de citoyen(ne)s tiré(e)s au sort.

Les trois chambres auront le droit de proposer, d'amender et de voter les lois.

La Chambre des Député(e)s aura le dernier mot sur le vote du budget.

À l'exception des questions sociales et environnementales, la Chambre des Député(e)s et le Sénat pourront passer outre l'avis de l'Agora.

104.3 - Le/la Premier(ère) ministre de la République européenne

À l'issue de l'élection de la Chambre des Député(e)s, le/la Président(e) de la *République européenne* invitera la personne tête de liste¹² du parti ou groupement de partis ayant obtenu le meilleur résultat, à former un gouvernement soutenu par une majorité absolue de député(e)s. En cas d'échec, le/la Président(e) proposera à la personne tête de liste du parti ou groupement de partis arrivé second de composer le gouvernement.

Le/la Premier(ère) ministre désigné choisira librement ses ministres puis sollicitera la confiance de la Chambre des Député(e)s. Si elle lui est accordée, son gouvernement entrera en fonction.

La Chambre des Député(e)s pourra censurer le gouvernement et le renverser.

Inversement, le/la Premier(ère) ministre pourra dissoudre la Chambre des Député(e)s, convoquant ainsi une nouvelle élection législative.

104.4 - La Cour de justice de l'Union européenne, établie à Luxembourg, sera la Cour constitutionnelle de la République européenne.

105 Accorder aux peuples autochtones une représentation à la Chambre des Député(e)s

Le peuple Sami, les Roms, les Kanaks et les Tatars, par exemple, doivent être représentés dans la *République européenne*. Nous proposerons qu'ils le soient aussi dans l'Union européenne, au Parlement européen.

¹¹ Dans un souci de simplicité et d'économie, la Chambre des Député(e)s de la République européenne sera composée des membres du Parlement européen élus dans les États membres de la République européenne. Ils auront ainsi une double casquette : membre du Parlement européen et député(e) de la République européenne. Ainsi y aura-t-il une seule élection pour les deux assemblées. La Chambre des Député(e)s de la République européenne siègera dans les locaux du Parlement européen à Strasbourg.

¹² Le terme consacré pour les candidat(e)s tête de liste au niveau européen est : *Spitzenkandidat*, mot allemand qui signifie « candidat au sommet »

106 Garantir l'égalité des sexes et lutter contre les violences envers les femmes

106.1 Mettre en place l'obligation de l'égalité de salaire à poste égal

Il s'agira d'une obligation de résultat qui pèsera sur les États membres. La Cour de Justice sera habilitée à leur infliger des amendes en cas de non-respect de cette obligation.

106.2 Instaurer un congé paternité obligatoire

Sous forme d'un crédit à utiliser dans les 2 ans suivant la naissance de l'enfant, ce congé paternité obligatoire réduira mécaniquement la discrimination à l'embauche et les discriminations dans l'avancement de la carrière pour les femmes.

106.3 Adopter une définition européenne du viol, caractérisé par l'absence de consentement

En s'inspirant de la loi espagnole « *Sólo sí es sí* » (« seul un oui est un oui »)

106.4 Mettre en place des juridictions spécialisées dans la lutte contre les violences envers les femmes et les violences intrafamiliales.

107 Garantir les droits des personnes LGBTQIA+

107.1 – Reconnaissance mutuelle des mariages, adoptions et droits liés des couples de même sexe

L'inverse étant constitutif d'une restriction à la liberté de circulation des personnes, un des piliers de l'Union européenne.

107.2 – Permettre aux personnes majeures transgenres, c'est-à-dire dont l'identité sexuelle psychique ne correspond pas au sexe biologique, de changer leur état-civil simplement et gratuitement, par une déclaration en mairie.

107.3 – Reconnaissance mutuelle du genre « X », ni masculin, ni féminin

L'inverse est là encore constitutif d'une restriction à la liberté de circulation des personnes.

107.4 – Interdire les thérapies de conversion

Organiser de telles thérapies ou forcer quelqu'un à y participer doit être sanctionné pénalement.

107.5 – Interdire les mutilations des enfants intersexe

Ces opérations ne doivent être autorisées qu'en cas de consentement explicite et éclairé de la personne concernée. Une opération réalisée sans consentement explicite doit être sanctionnée pénalement.

108 Garantir le multilinguisme au sein de la République européenne

Aujourd'hui, **le multilinguisme au sein de l'Union européenne n'est plus qu'une façade. La langue anglaise s'est imposée dans presque toutes les institutions** et la plupart des sites censés être accessibles à tou(te)s les citoyen(ne)s sont uniquement en langue anglaise. De même, les réponses aux appels à projet lancés par la Commission européenne doivent être rédigées en anglais. Nul doute que **cette dérive contribue grandement à l'éloignement entre les citoyen(ne)s et leurs institutions.**

PACE se bat depuis sa fondation pour le multilinguisme¹³, convaincu qu'il est une condition incontournable à la création d'une véritable **Europe des citoyen(ne)s**. Pendant ce temps, de nombreux partis, mouvements et individus impliqués dans les affaires européennes ont baissé les bras, allant même jusqu'à déclarer que l'utilisation d'une langue autre que l'anglais est un combat d'arrière-garde.

PACE est convaincu du contraire et propose donc ce qui suit.

Langues officielles

La *République européenne* aura pour langues officielles les langues officielles de **tous les États** qui en seront membres.

La traduction de **tous les documents** de la *République européenne* destinés au public (législation, rapports, communications, décisions de justice...) et de **tous les outils de communication** (ex : sites internet) sera assurée dans chacune de ces langues officielles.

Chaque citoyen(ne) ou personne morale aura le droit de s'adresser aux institutions dans la langue officielle de son choix. **Il lui sera répondu dans la même langue.**

Les membres des institutions de la *République européenne* (Chambre des Députés, Sénat, Agora) auront l'obligation de s'exprimer dans l'une de ces langues officielles.

¹³ Voir le livre paru en avril 2014, *Donne une voix à l'Europe*, chapitre intitulé *Quelle doit être la langue de l'Europe : English or not English?*, pages 107 et suivantes. Lien : <https://en.calameo.com/read/00338473355ee79d6d463>

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024
PACE - Parti des Citoyens Européens,
Pour l'armée européenne,
Pour l'Europe sociale,
Pour la planète !

Langues de travail

Langues dans lesquelles seront :

- rédigés les **documents de travail internes** (ex : note) ;
- rédigés les **documents destinés à un interlocuteur public** (lettre à un gouvernement étranger) ;
- prononcés les **discours publics**.

La République européenne aura :

- deux langues de travail diplomatiques (affaires étrangères, action humanitaire, aide au développement...), l'espagnol et le français ;
- une langue de travail pour la politique culturelle et les institutions culturelles, l'italien ;
- deux langues de travail pour la politique et les institutions économiques, monétaires et sociales (dont la Banque centrale européenne), l'allemand et l'anglais ;
- deux langues de travail pour la politique et les institutions relatives à la défense (ex : état-major européen), le français et le polonais ;
- une langue de travail pour la politique et les institutions relatives à la justice, le français.

Tous les agents travaillant dans une institution ou une agence de l'Union européenne ou de la *République européenne* devront apprendre la langue du pays dans lequel cette agence ou institution est établie.

Voir aussi le point 35 sur l'apprentissage des langues et le point 37 sur les langues patrimoniales.

109 Adopter un plan ambitieux de protection du bien-être animal

Nous inscrirons dans les traités européens et dans la constitution de la *République européenne* l'objectif de bien-être animal, la reconnaissance de la sensibilité des animaux et la responsabilité de l'Union européenne, de l'Etat fédéral, des Etats fédérés, des territoires et des citoyen(ne)s.

INSTITUTIONS

Un ministère fédéral sera chargé de la protection animale. Il aura pour mission de faire évoluer la législation. Une Agence européenne du bien-être animal (ABEA) lui sera rattachée. Elle veillera à la mise en œuvre de la législation européenne, notamment au moyen d'un corps d'inspecteurs.

MISE EN ŒUVRE DE LA LEGISLATION

Les infractions au bien-être animal seront catégorisées en contravention, délit ou crime. Le juge de droit commun sera le juge national.

Les associations de protection animale reconnues d'intérêt général pourront se constituer partie civile pour l'ensemble des infractions pénales.

L'ABEA disposera d'un droit de visite inopinée dans tout élevage, abattoir ou laboratoire avec pouvoir d'investigation, sur auto-saisine ou saisine des associations agréées. Elle pourra saisir le juge pour demander la fermeture provisoire ou définitive de l'établissement.

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Obligation d'enregistrer (identification, vaccination et traçabilité) tout animal de compagnie figurant dans une liste à déterminer (chiens, chats, autres). L'enregistrement des animaux hors liste sera facultatif.

Les personnes dont il est avéré qu'elles maltraitent un animal s'en verront retirer la garde et seront présentées au juge qui pourra prononcer une interdiction temporaire ou définitive d'adoption d'un animal, en plus d'une amende proportionnelle à la gravité des faits.

Interdiction de tirer un profit financier de la cession d'animaux de compagnie pour les particuliers.

CIRQUES ET ZOOS

Interdiction d'utiliser des animaux dans les cirques et prise en charge des animaux mis à la retraite comme suite à cette disposition.

Organisation d'un débat citoyen et scientifique sur l'existence et le rôle des zoos et assimilés pour définir une série de normes minimales.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Création d'une branche au sein de l'ABEA pour les méthodes de recherche non animale. L'Agence sera chargée d'accompagner la transition expérimentale sur animaux vers des méthodes n'utilisant pas les

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

PACE - Parti des Citoyens Européens,

Pour l'armée européenne,

Pour l'Europe sociale,

Pour la planète !

animaux, en accompagnant les laboratoires, en formant les chercheurs, et en soutenant les publications concernées.

CHASSE

Interdiction de la réintroduction, là où elles ont été abolies, des méthodes de chasse causant de longues agonies ou souffrances.

ANIMAUX D'ELEVAGE

Interdiction absolue de la production, importation et commerce de fourrure d'animaux.

Interdiction de l'abattage sans insensibilisation préalable.

Moratoire sur les élevages en cage et sur béton pour une transition en douceur avant une interdiction totale sous 5 ans.

Interdiction du broyage de poussins et canetons.

Interdiction du transport d'animaux vivants sur plus de 1000 km (par période de 3 jours).

Interdiction de l'exportation d'animaux vivants vers des pays qui ne respecteraient pas les mêmes garanties de bien-être animal que l'Union européenne.

Dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC), incitation à aller vers un élevage respectueux du bien-être des animaux, notamment de plein air, et si possible bio ; mise en place d'une limite à la taille des élevages ; réorientation des élevages vers une viande non industrielle à forte valeur ajoutée garantissant un même niveau de revenus aux éleveurs.

RESTAURATION COLLECTIVE

Dans toute cantine publique ou restaurant collectif public : obligation de proposer un menu végétarien alternatif et interdiction de servir de la viande produite de façon industrielle.

DIPLOMATIE

Charte Européenne de Sauvegarde des Droits des Animaux (CESDA) : proposer au Conseil de l'Europe la rédaction d'une charte européenne permettant d'étendre la portée de toutes les avancées consensuelles. Travail avec l'ONU en vue de l'organisation d'une conférence internationale sur la protection de la biodiversité végétale et animale sur le modèle de la COP21 et de l'Accord de Paris.

Engagement de l'Union européenne, auprès de l'ONU, dans la lutte internationale contre le braconnage.

Création de nouveaux sanctuaires marins dans les océans, sous égide de l'ONU. La France disposant du 2^{ème} domaine maritime au monde, elle doit travailler avec l'Union européenne pour donner l'impulsion à la création de sanctuaires marins. Le contrôle de ces sanctuaires pourra être assuré conjointement par des ONG, les garde-côtes européens et les marines nationales.

110 Inscrire l'accès pour tous au réseau internet dans la Charte des droits fondamentaux

111 Créer un nouveau pôle institutionnel en Europe orientale, sur la triple-frontière Pologne/Tchéquie/Slovaquie (GECT – Groupement européen de coopération territoriale - TRITIA)

On ne pourra pas avancer vers l'unité politique de l'Europe si l'on ne veille pas à ce que chacune de ses composantes ait le sentiment de jouer un rôle significatif dans ce processus. PACE considère que la composante slave de l'Europe doit être valorisée à la fois par l'attribution à la langue polonaise du statut de langue de travail de certaines institutions (voir partie relative au multilinguisme) mais aussi par la création d'un pôle institutionnel à cheval sur plusieurs Etats d'Europe orientale.

Ce pôle institutionnel qui aurait le statut symbolique ou juridique d'euro-district fédéral, accueillera les nouvelles agences dont PACE préconise la création : Agence européenne du bien-être animal, Autorité européenne du travail, Agence européenne d'information sur la consommation, Direction de la protection civile européenne. D'autres structures, telles qu'un Institut de recherche sur les relations avec le monde russe, pourraient aussi trouver leur place dans ce district.

112 Donner à l'Union européenne les moyens d'agir avec un budget significatif.

Le budget de l'Union européenne sera voté chaque année par le Parlement.

Il sera alimenté comme suit :

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

PACE - Parti des Citoyens Européens,

Pour l'armée européenne,

Pour l'Europe sociale,

Pour la planète !

- un impôt sur les sociétés exerçant leurs activités dans plusieurs Etats membres ;
- une taxe sur les transactions financières (taxe Tobin) ;
- une partie de la TVA ;
- la taxe sur le kérosène des avions ;
- l'impôt sur les aliments et boissons sucrés

L'impôt sur les sociétés exerçant leurs activités dans plusieurs Etats membres et la taxe sur les transactions financières (taxe Tobin) seront uniformisés (assiette et taux).

113 Décider de règles de vote communes pour les élections européennes

Les élections européennes visent à élire dans 27 Etats membres les représentants qui siégeront au Parlement européen. Une fois élus, ces représentants auront les mêmes missions, responsabilités et pouvoirs. Pourtant, les règles pour se faire élire au Parlement européen diffèrent énormément d'un Etat à l'autre. A titre d'exemple, un électeur âgé de 16 ans en Autriche ou âgé de 17 ans en Belgique pourra voter et être représenté tandis qu'il faudra attendre 18 ans ailleurs. Un.e candidat.e en Allemagne ou en Espagne sera assuré que ses électeurs auront accès à un bulletin de vote partout dans le pays car l'Etat imprime un bulletin de vote unique tandis qu'en France, un.e candidat.e devra dépenser de sa poche plus d'un MILLION d'euros pour avoir des bulletins de vote partout. Une liste en Allemagne pourra obtenir un élu avec moins d'1% des voix tandis qu'il faudra passer la barre des 5% en France, niant de facto à une part importante de l'électorat le droit d'être représenté. Il ne s'agit ici que de quelques exemples parmi les plus choquants.

Nous proposerons donc des règles communes à l'ensemble des Etats européens pour apporter de la cohérence et de la démocratie dans ce système absurde : le même âge partout pour accéder au droit de vote ; le bulletin unique source de grandes économies tant du point de vue environnemental que budgétaire ; la proportionnelle réelle sans quorum à franchir...

Enfin, nous soutiendrons le système du *Spitzenkandidat*, c'est-à-dire le droit pour les citoyens de choisir eux-mêmes le Président de la Commission européenne, par leur vote.